

Faillite

Notre pays s'est édifié grâce à la libre entreprise, et sans subventions de l'État. En se mettant maintenant à subventionner certaines entreprises, l'État en accule d'autres à la faillite. Cela s'est déjà produit. Une société a été ruinée, et d'autres sont en voie de disparition.

Il y a quelques années, il y a eu cette politique d'importation du bœuf. Nous avons augmenté nos importations de bœuf d'un certain pays. En conséquence, des dizaines de nos jeunes éleveurs ont fait faillite. Nous avons pensé aux étrangers, mais nous n'avons pas pensé à nos propres producteurs. Voilà la politique gouvernementale. Les députés peuvent bien parler des causes de faillite. En voilà une qui a entraîné un nombre énorme de faillites chez nos jeunes agriculteurs, ceux qui débataient et essayaient de se tirer d'affaire, mais qui ont dû s'incliner parce que le gouvernement était plus fort qu'eux. Parmi les causes de faillite, il y a les politiques gouvernementales.

Les déficits ont eux aussi une cause de faillite. Il n'est pas juste de recourir constamment au déficit. A une certaine époque, notre population avait les dettes en horreur, mais le gouvernement les a mises à la mode. Le gouvernement a donné l'exemple aux Canadiens. Il leur a fortement conseillé de ne pas payer leurs achats au fur et à mesure qu'ils les effectuaient, mais d'emprunter toujours un peu plus et de payer des intérêts. Oui, c'est bien ce que nous sommes en train de faire. Un commerce mené de cette façon ne survivrait pas longtemps. Pourtant, c'est ce que nous recommandons à nos concitoyens. Guère étonnant qu'à sa naissance un enfant coûte déjà \$5,000. C'est honteux. Toutefois, nous poursuivons dans cette voie. Nous ne cherchons nullement à réduire nos dépenses. Nous avons consacré sept millions de dollars à la conversion de notre industrie à un système métrique inutile et dont personne ne voulait. Nous subventionnons des sociétés pour que celles-ci concurrencent jusqu'à la faillite d'autres sociétés ayant jusqu'ici survécu grâce au dur labeur et aux capitaux de leurs propriétaires.

Nous nous demandons ensuite pourquoi nous avons une inflation galopante. Nous achetons Petrofina au double de son prix, transaction qui ne rapporte pas un seul gallon de pétrole de plus au pays; pourtant, nous faisons payer cet achat à nos concitoyens. J'invite les députés à justifier pareille initiative devant les Canadiens, initiative qui attise l'inflation. J'exhorte les députés qui ont parcouru le pays au cours des dernières élections, dénonçant l'augmentation de 18c., d'expliquer aux Canadiens pourquoi le prix de l'essence est de \$1.41 le gallon. Si ce n'est pas là l'inflation, alors je ne m'y connais pas. Nous ne faisons que jeter de l'huile sur le feu. Et nous demandons ensuite pourquoi l'inflation s'accroît. Nous relevons les taux d'intérêt dans l'espoir de juguler l'inflation, mais, je le répète, nous ne faisons que jeter de plus en plus d'huile sur le feu. Le projet de loi ne traite pas de ces causes et c'est là la principale objection que je formule contre lui.

Je voudrais à présent profiter des dernières minutes qu'il me reste pour aborder une ou deux questions précises. Je voudrais en premier lieu vous entretenir des salariés. Le ministre a fait allusion à la création éventuelle d'un fonds spécial auquel employeur et employé cotiseraient. Cette cotisation devait être fixée à 10 ou à 25c. par semaine ou par mois, je n'en sais rien. Mais comment peut-on faire accepter à un travailleur l'idée de contribuer à un fonds destiné à épargner à son employeur de

connaître la faillite? Si la chose leur était proposée, les travailleurs canadiens la trouveraient à mourir de rire. Si, après avoir expliqué à un travailleur que son employeur pourrait faire faillite, on l'invitait à verser 25c. par semaine pour éviter ce malheur, et conserver son emploi, que répondrait-il? La Commission d'indemnisation en cas d'accident de travail a adopté cette solution il y a quelques années. Les travailleurs qui avaient subi des blessures à leur travail—c'est-à-dire en produisant pour leurs patrons qui, eux, empochaient les profits—avaient été avisés qu'ils devraient contribuer à financer les indemnités. Pendant un certain nombre d'années, tout un fonctionnaire comme cela jusqu'au jour où, finalement...

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'avertir que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les quarante minutes qui me sont allouées sont-elles expirées?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): On me dit que le temps de parole du député est expiré.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, je suis désolé parce que vous avez manqué la meilleure partie de mon discours.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je prends la parole parce que je m'intéresse tout particulièrement à cette mesure. Le bill C-12 a été soumis à la Chambre des communes aux fins d'examen et de débat par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet); celui-ci détenait déjà ce portefeuille en 1975 lorsqu'il a présenté le bill pour la première fois. A ce moment-là, je venais d'entrer dans ce ministère à titre de fonctionnaire et j'y ai travaillé pendant cinq ans. Dans l'intervalle, le bill sur la faillite a été présenté à la Chambre et soumis à l'examen d'un comité du Sénat à trois reprises. Entre-temps, c'est-à-dire en 1979, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ce même bill a été présenté textuellement, sans que même un iota ait été changé, et c'est le même que nous présente maintenant le ministre de la Consommation et des Corporations. Ce projet de loi est absolument identique à celui de l'honorable sénateur Flynn. Pourtant, depuis deux jours, les conservateurs se font prier pour l'approuver en deuxième lecture en abordant toutes sortes de sujets qui n'ont rien à voir avec le projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Evans: C'est une bonne mesure législative. Les conservateurs l'ont admis puisqu'ils ont présenté un projet de loi analogue à celui dont on discute à la Chambre et au Sénat depuis 1972 et qui a été remanié. Il y a neuf ans que l'on étudie ce projet de loi à la Fonction publique et au Parlement. Nous sommes enfin arrivés à un stade où les deux partis sont parfaitement d'accord sur les mesures que doit renfermer idéalement le projet de loi sur la faillite, et les deux partis ont présenté en l'espace d'un an, sous deux gouvernements différents, un bill absolument identique. De toute apparence, nous n'arrivons toutefois pas à nous décider à adopter ce bill en deuxième lecture et à le renvoyer au comité où il pourra être étudié en détail. Pourquoi ne peut-on pas envoyer directement au comité un projet de loi qui a été présenté par deux ministres